



Lettre de la Groupe de travail Conférence des parlements cantonaux aux organes dirigeants des parlements cantonaux

Bâle / Berne, le 26 janvier 2007

Résultat de l'enquête sur la proposition de création d'une conférence des parlements cantonaux, analyse des résultats et suite des opérations

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 28 septembre 2006 adressé par l'ancien président du Grand Conseil du canton de Berne, M. Thomas Koch, vous avez été priés de nous communiquer jusqu'à la mi-décembre 2006 la position de votre parlement quant à la création d'une conférence des parlements cantonaux et à la poursuite des travaux préliminaires.

Les tenants et aboutissants ainsi que la genèse de ce projet vous sont connus et il n'est donc pas nécessaire d'y revenir dans le détail. Le déclencheur a été la rencontre des présidents des parlements cantonaux tenue à Schwyz le 15 septembre 2006 au cours de laquelle un accord de coopération a été présenté, qui liait la mise sur pied et la convocation d'une assemblée constitutive d'une conférence des parlements cantonaux à la condition que les organes compétents d'au moins 18 parlements cantonaux fassent part de leur intérêt à une telle institution.

Le groupe de travail préparatoire a pris connaissance le 12 janvier dernier du résultat de cette enquête. De celui-ci, il ressort que les organes compétents de 14 parlements cantonaux soutiennent, certains en émettant quelques réserves, la création d'une conférence des parlements cantonaux. Onze cantons jugent non nécessaire pour l'instant une telle création. Enfin, un canton ne s'est pas déterminé. Vous trouverez en annexe une compilation, rédigée par le Secrétariat du Grand Conseil du canton de Berne, des différentes prises de position.

Sur la base des réponses reçues, le groupe de travail fait les constatations suivantes:

- Le but de réunir au moins 18 parlements cantonaux derrière l'idée d'une collaboration institutionnalisée sous la forme d'une conférence n'a pas été atteint. Les travaux préparatoires pour la création formelle d'une conférence des parlements cantonaux ne seront ainsi, en tous les cas pour l'instant, pas poursuivis.
- Les organes compétents de 14 parlements cantonaux (qui représentent tout de même la majorité des 25 parlements

qui se sont déterminés) soutiennent la création d'une conférence. Il est intéressant de constater que les cantons qui la refusent sont, en règle générale, malgré tout intéressés à une coopération plus intensive. Compte tenu de ceci, il ne semblerait pas juste de mettre un terme définitif aux efforts de coordination dans ce domaine. C'est pourquoi, le groupe de travail propose de continuer à travailler sur ce thème dans le cadre d'une communauté d'intérêts.

Compte tenu de cette situation, le groupe de travail a pris les décisions suivantes pour la suite:

1. Information des parlements cantonaux et des personnes présentes à la réunion du 15 septembre 2006 à Schwyz (à l'origine du projet de convention) sur le résultat de l'enquête et sur l'analyse de la situation par le groupe de travail.
2. Fondation d'une **communauté d'intérêts (CI)** ayant pour but:
 - a) La mise sur pied d'une plate-forme d'information pour tous les parlements cantonaux (même ceux qui considèrent d'un œil sceptique la création d'une conférence des parlements cantonaux), afin de rendre accessibles à tous les données et informations intéressantes (probablement par le biais d'un site internet: www.parlements-cantonaux.ch).
 - b) Cette CI a pour but l'échange d'idées et l'observation du développement de la collaboration entre les parlements et les gouvernements dans les cantons et entre les cantons. La qualité de membre n'est liée à aucune obligation et est ouverte à tous les parlements cantonaux.
 - c) L'objectif initial est mis en réserve pour le cas où une grande majorité des parlements cantonaux décideraient plus tard d'adhérer à l'idée de la création d'une conférence des parlements cantonaux.

3. Le groupe de travail remercie les représentants bernois et le secrétariat du Grand Conseil de ce canton, ainsi que tous les autres services ayant œuvré à ce projet, pour les travaux préparatoires qu'ils ont réalisés avec un grand engagement. Le canton de Bâle-Ville a accepté de reprendre les tâches géné-

rées par la mise sur pied de notre communauté d'intérêts. Il sera aidé dans ce travail par MM. Thomas Koch (ancien président du Grand Conseil bernois) et André Ackermann (ancien Président du Grand Conseil fribourgeois).

Comme la création d'une plate-forme d'information est dans l'intérêt de tous les parlements cantonaux, le groupe de travail part de l'idée que tous les parlements cantonaux, qui n'auront pas déclaré expressément renoncer à participer à une telle plate-forme sur ce thème, feront partie d'office de ce groupe d'intérêt et qu'ils sont par ce fait intéressés à être informés sur le sujet. Le groupe de travail vous invite à participer activement à cette plate-forme ! Le Service du Parlement bâlois est très intéressé à recevoir vos suggestions et observations quant au contenu et à la forme de cette plate-forme d'information. Avec nos cordiales salutations

Andreas Burckhardt
Président du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville

Thomas Dähler
Chef du Service du Parlement de Bâle-Ville